Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 180

Rubrik: Jeanlouis Cornuz lit pour vous

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

n'est simple qu'en principe, lorsqu'on parle de salaires. Les choses se compliquent parfois dès qu'il s'agit de prendre des décisions délicates et elles deviennent inextricables quand il faut répondre de ses actes.
En fait, les subordonnés ne sont pas souvent véritablement libres de prendre les décisions qu'ils estiment nécessaires et ils ne peuvent pas démissionner ou simplement faire des réserves formelles par écrit chaque fois que les décisions prises ne correspondent pas exactement avec leurs idées. D'autre part, les chefs ne sont pas en mesure de vérifier tout ce que font leurs employés, ils ne sont pas sûrs que ceux-ci leur fournissent tous les éléments d'appréciation désirables, etc. Il semble que ceci mène trop souvent à un alourdissement des structures et à un formalisme paralysants, alors que la meilleure solution paraît être, non pas un renforcement de la hiérarchie, mais au contraire une large délégation de compétences et une augmentation de la participation aux décisions.

Le principe en vigueur

Le principe de la responsabilité a pour but d'assurer avant tout la réparation du dommage éventuel; la punition du fautif n'est qu'accessoire. Or ceci n'est réalisable que si le dommage est relativement petit. Dans certains milieux, on estime que la responsabilité doit rester en rapport avec les honoraires reçus pour l'affaire en cause, ce qui peut se justifier par les primes d'assurance à payer pour couvrir le risque et mériterait d'être examiné de plus près. Toutefois, les dommages peuvent maintenant être si grands que l'on ne peut plus contracter d'assurance à leur sujet; les responsables ne sont donc plus en mesure de les réparer. Faute de mieux, on est conduit dès lors à se limiter à la punition des coupables, ce qui est une consolation d'un goût douteux (évitons de considérer la punition comme une vengeance).
Dans cette perspective, il apparaît bien que la conception actuelle de la responsabilité est partiellement périmée et devrait être réajustée à l'importance des facteurs en jeu.

JEANLOUIS CORNUZ LIT POUR VOUS

Accords ratifiés

Après les atermoiements que l'on sait, le Bundestag allemand vient de ratifier enfin les traités signés par le chancelier Brandt voici vingt mois avec l'URSS d'une part et la Pologne d'autre part. A ce propos, Paul L. Walser écrit dans l'*AZ* du 18 mai :

« L'œuvre de Willy Brandt, de Walter Scheel et d'Egon Bahr, ces fameux « Traités avec l'Est » (*Ostverträge*), peut enfin devenir réalité. Elle a résisté à tous les efforts de sabotage de l'opposition CDU/CSU.
» Ainsi commence pour l'Europe de l'Est — mais également aux yeux de l'Europe occidentale — une nouvelle phase de l'histoire d'Allemagne, avec laquelle on peut espérer que ce petit crédit de confiance dont l'Allemagne fédérale jouit à l'étranger et que le ministre des affaires étrangères Scheel mentionnait hier au Bundestag, va s'affermir. C'est le travail de pionniers de l'équipe Brandt-Scheel en matière de politique extérieure qui a rendu la chose possible. Et c'est pourquoi le vote de mercredi est plus qu'une victoire à la Pyrrhus.
» Il est vrai qu'au Bundestag, il s'en est fallu d'une voix pour que le cabinet obtienne la majorité absolue. Toutefois, étant donné que la seconde Chambre, le Bundesrat, si l'on en croit les dernières déclarations de la CDU/CSU, n'élèvera plus de difficultés, la ratification des accords de Moscou et de Varsovie se trouve assurée. (C'est chose faite à l'heure où j'écris ces lignes — réd.) Avec elle, la réconciliation avec l'Est, à quoi on aurait dû venir depuis longtemps, va pouvoir enfin de réaliser concrètement ».

Et de conclure que des élections anticipées sont cependant nécessaires, pour mettre fin au jeu de l'opposition, qui s'est efforcé de paralyser l'action gouvernementale en pratiquant un béton qui n'avait rien à envier à celui de l'*Inter* de Milan ! « Le marathon imposé par l'opposition a coûté infiniment de force et de temps. » Or, pour la SPD/FDP, il est maintenant vital de ne pas perdre encore plus de temps.
Des élections anticipées Mais comment tourneront-elles ? Le précédent italien pas plus que le précédent anglais ne sont très encourageants. En attendant, félicitons-nous de voir nos camarades allemands remporter une victoire *indispensable,* puisque toute autre solution était impossible sans une guerre. Et songeons que nous pouvons peut-être contribuer à l'affermir, par exemple en ne demeurant pas indifférents à ces cartes de géographie politique, éditées dans notre pays, et qui continuent d'indiquer en filigrane, bien visibles, les frontières allemandes de 1937... Comme une revendication silencieuse, non pas seulement de réunification, mais encore de récupération des territoires devenus polonais et russes en 1945 ! Les socialistes allemands ont bien mérité de l'Europe et du monde : grâce à des « réformes », ils ont tout de même considérablement allégé l'atmoshère, et cela en l'emportant sur des forces redoutables. N'est-ce pas plus efficace — je me le demande parfois — que de crier « Nixon, assassin » ou de dénoncer la bureaucratie soviétique ?

J. C.

Nouvel Ordre Européen

Le journal L'action européenne, *organe de combat national-révolutionnaire, annonce dans son numéro 8 qui a paru au cours du « 371e mois de captivité de Rudolf Hess pour l'Europe et pour la paix », que la XIe assemblée du Nouvel Ordre Européen (Déclaration de Zurich) s'est réunie à Lyon en avril. Des représentants d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, de France, de Pologne, du Canada, du Danemark, des Pays-Bas, du Portugal, de Belgique, d'Argentine et de Suisse y ont défini les impératifs les plus urgents pour l'Europe. G.-A. Amaudruz, de Lausanne, a été réélu secrétaire général.*